

ANNEXE 1

Le prestataire s'engage à fournir les moyens pour assurer l'entretien et le nettoyage des locaux et du mobilier suivant :

Les locaux

Réparti sur 6828 m2 :

- les circulations horizontales et verticales
- les salles de cours
- les salles de travaux dirigés (atelier, studio, salle de critique...)
- les passerelles et les coursives situées aux niveaux supérieurs
- la surface d'exposition au rez-de-chaussée
- les amphithéâtres
- la médiathèque
- la surface d'exposition située au niveau 2 au-dessus des amphithéâtres.
- les autres locaux communs
- le local de repos du personnel
- le parking intérieur
- les deux ascenseurs
- les espaces extérieurs proches
- les sols
- les sanitaires
- les abords de l'établissement

Le matériel à nettoyer

- le matériel informatique (clavier, écran)
- les téléphones (nettoyage à l'alcool)
- les tables des étudiants, des bureaux administratifs et des salles de réunion
- les tables de la cafeteria
- les 2 micro-ondes de la cafétéria, le micro-onde de la salle de repos et de la salle 100
- les locaux poubelles et conteneurs
- les chaises